

RÉOUVERTURE DES ÉCOLES — RAPPORT SUR LES DISCUSSIONS AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Le 21 août 2020 • NUMÉRO 4

L'appel prévu sur une base régulière auprès de la sous-ministre de l'Éducation a eu lieu hier.

Réouverture des écoles

La sous-ministre a indiqué que le système au complet continue de se concentrer principalement sur la réouverture des écoles et elle a parlé brièvement des plus récentes notes de service envoyées, mais sans fournir de plus amples renseignements à leur sujet.

Les secrétaires généraux des affiliés en éducation ont posé des questions au sujet de la cohorte aux niveaux secondaire et élémentaire. La sous-ministre et le sous-ministre adjoint ont indiqué qu'il s'agissait d'une priorité et que tous les conseils scolaires respectaient la consigne des 100 élèves fournie par le Ministère pour le niveau secondaire. Au niveau élémentaire, la consigne fournie est de 50 élèves, ce qui présentera un défi. Ils ont fait une distinction entre les contacts directs et indirects. Nous avons soulevé des questions de sécurité et de logistique concernant la cohorte au niveau élémentaire, surtout dans le cas de membres du personnel qui doivent se rendre dans plusieurs salles de classe. Ils ont indiqué qu'ils travaillaient en collaboration avec les conseils scolaires sur ces questions.

Les secrétaires généraux ont posé des questions au sujet du financement additionnel annoncé pour les conseils scolaires qui n'ont pas de réserve. Le sous-ministre adjoint a expliqué qu'un faible nombre de conseils scolaires se trouvent dans cette situation difficile et que le Ministère fournira une somme pouvant atteindre deux pour cent de leur budget de fonctionnement, provenant de son allocation de 11 millions de dollars.

Apprentissage virtuel/à distance

Nous avons posé des questions concernant l'apprentissage à distance et, plus particulièrement, si la planification autour de l'apprentissage à distance était laissée à la discrétion des conseils scolaires et quel en serait l'impact sur le financement. La sous-ministre a expliqué qu'un intérêt « surprenant » était manifesté à l'endroit de l'apprentissage à distance et qu'ils travaillaient en collaboration avec les conseils scolaires à l'élaboration de leurs plans, qui pourraient comprendre la possibilité de placer les élèves dans un milieu virtuel où ils pourraient ne pas avoir le même membre du personnel enseignant que les élèves qui se trouvent physiquement à l'école. Ils ont ajouté qu'une Note Politique/Programmes (NPP) envoyée aux conseils scolaires indiquait que le personnel enseignant avait besoin d'un espace où travailler et d'un accès à la technologie pour diriger ces classes virtuelles.

Nous avons demandé si cela se passait par conseil scolaire individuel ou si le Ministère entendait se regrouper à un autre organisme à l'extérieur des conseils scolaires. La sous-ministre a répondu qu'il n'y avait « aucune » intention de susciter la participation d'organismes externes. Elle a ajouté qu'ils se préoccupaient de la capacité des plus petits conseils scolaires de mettre en place l'infrastructure nécessaire, mais que, même sur ce point, ils étaient rassurés que les plus petits conseils scolaires pourraient y arriver et qu'il était judicieux de garder les élèves au sein d'un conseil scolaire en raison de la familiarité et d'autres facteurs. Elle a indiqué qu'il était judicieux de fonctionner selon le principe de garder les élèves au sein d'un certain conseil scolaire. Nous avons soulevé la préoccupation qu'il pourrait y avoir des « fuites » d'élèves au-delà d'un certain conseil scolaire et que nous serions extrêmement inquiets si les élèves fréquentaient un organisme externe qui ne fait pas partie du conseil scolaire. Ils ont indiqué qu'ils reconnaissaient notre position comme principe fondamental.

Autres groupes de travail du Ministère/des affiliés

En ce qui concerne les autres groupes de travail, la vaste majorité de ceux-ci ne se sont pas réunis. Ils ont répondu à une question soulevée par le groupe de travail des affiliés concernant l'accès à une formation obligatoire en santé et en sécurité pour le personnel enseignant suppléant et les travailleuses et travailleurs occasionnels. Le Ministère a confirmé que le personnel enseignant suppléant/les travailleuses et travailleurs occasionnels auraient accès à la journée de perfectionnement professionnel qui était planifiée.

Redéploiement

Les fonctionnaires du Ministère ont fourni une mise à jour sur le redéploiement et ont indiqué que plus de 900 volontaires s'étaient inscrits. Très peu de volontaires ont été redéployés pour appuyer d'autres secteurs, comme les établissements de soins de longue durée. Les décrets d'urgence se poursuivront jusqu'à la fin d'août, mais pas en septembre et, par conséquent, le programme prendra fin.